

“chir, vivifier toutes les âmes. C'est un courant réciproque de charité qui s'établirait entre le Carmel et ses bienfaiteurs (cir-“culaire.)”

Nous avons l'espérance que chaque famille saisira cette occasion favorable pour se mettre en communication avec le Carmel. Le nom de toute personne qui donnera une aumône quelconque pour cette œuvre sera inscrit sur un tableau commémoratif suspendu dans l'Oratoire du Très Saint Sacrement. Cette inscription sera devant le Seigneur un témoignage authentique et perpétuel de la générosité du donateur. Mais, de plus, de génération en génération, il rappellera aux Carmélites l'obligation de faire monter vers le Dieu de Bonté leurs prières et leurs supplications en faveur de celui qui aura fait l'offrande.

Qui n'a pas de grâces, de besoins particuliers à solliciter du divin Maître ? Eh ! bien une aumône, quelque petite qu'elle soit, préparera le cœur de Jésus, disposera ces vierges à intercéder avec plus de ferveur auprès de leur céleste Époux, en faveur de leurs bienfaiteurs.

Au point de vue pécuniaire, la fondation du Carmel de Montréal a donc besoin d'être appuyée plus solidement sur des colonnes formées par l'or de ceux qui ont en partage les biens de la fortune.

Où, les généreux donateurs de cent, qui sait, même de mille piastres ne seraient-ils pas à bon droit considérés comme les principaux piliers de cette maison du Seigneur.

Ah ! ce serait pour eux un moyen infailible d'assurer le sort de ce qu'ils possèdent, et de placer un capital entre les mains de Celui qui a promis l'intérêt du centuple. *Fuytes-vous donc des trésors dans le ciel, où ni la rouille, ni les vers ne rongent, et où les voleurs ne fouillent ni ne dérobent.* (Math. vi-20).

Imprimatur : E. C., ARCH. DE MONTRÉAL.

8 Juin 1890.

UN AMI DU CARMEL.

Lettre de la Révérende Mère Prieure des Carmélites d'Hoche-la-ga à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

Votre Grandeur sait combien il est urgent d'aviser au moyen de transférer au plus tôt le Carmel sur un autre emplacement.

Comptant sur votre paternelle bonté, nous osons vous prier, Monseigneur, de vouloir bien honorer, encourager quiconque daignera nous aider de ses aumônes.

De notre côté, voici ce que nous promettons à nos chers bienfaiteurs :

1. Douze messes par an sont dites pour les Bienfaiteurs.
2. Tous les jours, à perpétuité, des prières spéciales sont faites